

ARRÊTÉ DU MAIRE N°153-2023

Portant réglementation temporaire de circulation, Chemin de la Chauchère, en agglomération

Le Maire de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Pénal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le règlement général de voirie 64-262 du 14 Mars 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu la demande en date du 13 septembre 2023 de Monsieur Laurent GROSPELLIER représentant l'entreprise STPML, domiciliée 50 Av M. Mérieux, 69280 SAINTE CONSORCE, pour un raccordement aux réseaux eau potable et eaux usées, au 30-32 chemin de la Chauchère,

Vu l'arrêté portant accord de voirie N°23-087, accordé par les services de la COPAMO le 26 mai 2023,

Vu l'état des lieux,

Considérant que pendant les travaux, il y a lieu de réglementer la circulation de manière à prévenir tout risque d'accident,

ARRETE

ARTICLE 1 : le chemin de la Chauchère sera fermé à la circulation pendant la durée des travaux entre l'entrée du Clos du Levant et l'allée du Mont Blanc. Interdiction de stationner à hauteur du chantier. Une déviation sera mise en place.

ARTICLE 2 : Cette autorisation est valable 5 jours calendaires à partir du 18 septembre 2023.

Obligation d'afficher le présent arrêté sur place.

ARTICLE 3 : L'entreprise STPML est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire aux abords du chantier et de la mise en place d'une déviation par la place du Planil.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, l'entreprise STPML, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,
- à Madame la Directrice Générale des Services,
- à Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- à l'entreprise STPML,
- au service collectes du SITOM.

Fait à Soucieu-en-Jarrest, le 14 septembre 2023

Le Maire,
Arnaud SAVOIE



Affiché le : **1 5 SEP. 2023**